

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 -09 -18

Séance du 26 septembre 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

Représentés : 4

Absents excusés : 2

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,  
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,  
JOANNON, LE VAN DA.

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
CIDALE, GIACALONE, LALESART, MANFREDI, PELOT-  
PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,  
GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD,  
ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU SEIN DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL

**Etaient représentés** :

SYMIELECVAR

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Stéphanie LEITE (procuration à  
Madame Elisabeth LALESART), Olivia MOTUS-JAQUIER  
(procuration à Madame Amandine CIDALE), Christine ORSINI  
(procuration à Madame Sabine GIACALONE), Isabelle VIDAL  
(procuration à Monsieur le Maire).

DELIBERATION  
MODIFICATION

**Etaient absents excusés** :

**Conseillers Municipaux** : Messieurs Jean-Luc BERNARD et Patrice  
CATTAI

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20170926-DEL20170918-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2017  
Date de réception préfecture : 27/09/2017

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 29 mars 2014,  
Vu les dispositions de l'article L 2122-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les dispositions de des articles L5211-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2014.04.16 du 15 avril 2014 portant sur la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des syndicats intercommunaux, SYMIELECVAR,

Considérant que la Commune est membre du Syndicat Mixte départemental d'Electricité du Var (SYMIELECVAR) et qu'elle est désormais adhérente indépendante,

Considérant l'arrêté préfectoral prononçant la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'Eclairage de l'Ouest Varois (S.I.E.E.O.V) au 31 décembre 2016 et le transfert des missions exercées par le S.I.E.E.O.V au SYMIELECVAR, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui représenteront la Commune au sein de ce Syndicat,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner, à cet effet, Monsieur Frédéric HERBAUT comme délégué titulaire et Monsieur Gérard BUONCRISTIANI comme délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Désigne Monsieur Frédéric HERBAUT comme délégué titulaire et Monsieur Gérard BUONCRISTIANI comme délégué suppléant pour représenter la Commune au sein du Syndicat Mixte départemental d'Electricité du Var.

Ainsi fait et délibéré  
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY